



Bruxelles, le 13 février 2012
BS/TJ/sw

Baronne Catherine Ashton
Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente
de la Commission
Commission européenne
BE-1049 Bruxelles

Lettre envoyée par courriel :

catherine.ashton@ec.europa.eu

Copie aux Commissaires Andor, de Gucht et Fiile

Egypte : Soutien aux syndicats indépendants

Chère Madame Ashton,

J'ai eu le plaisir de prendre la parole au Congrès fondateur de la Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU) qui s'est tenu au Caire du 28 au 30 janvier. Ce fut une expérience édifiante, contrastant de manière frappante avec la période où les syndicats officiels n'étaient guère plus qu'une courroie de transmission pour le gouvernement. De mes entretiens avec le Président de l'EFITU, M. Kamal Abu Eita, et lors de réunions ultérieures avec le Président de l'Egyptian Democratic Labour Congress, M. Kamal Abbass, il est clairement apparu que la préoccupation première des syndicats indépendants d'Egypte est la nécessité d'une législation en matière de droits syndicaux qui devrait être mise en place aussi vite que possible afin de garantir en particulier les libertés d'association et de négociation collective conformément aux Conventions de l'Organisation internationale du travail dont l'Egypte est membre.

Je vous demande instamment, ainsi qu'à la délégation de l'UE au Caire, de mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour persuader les autorités égyptiennes de promulguer une législation garantissant ces préoccupations dont un projet rédigé sous les auspices de l'ancien Ministre du travail, M. Ahmed Boraei, traîne depuis près d'un an. J'ai eu l'occasion d'insister sur ce point directement auprès de l'actuel Ministre, M. Fahti Fakhri, sans discerner dans son chef le sentiment d'urgence que la question exige. Nous avons toutefois appris depuis que le projet de loi pourrait être présenté à l'Assemblée populaire dans les prochains jours et nous espérons que l'UE encouragera ce processus. Il serait utile que vos services se concertent avec la représentation locale de l'OIT quant aux questions juridiques et techniques se posant par rapport à cette législation.

Dans ce contexte, je me permets d'attirer votre attention sur notre politique permanente qui veut que toutes les aides et tous les accords commerciaux de l'UE soient liés à des conditions strictes et exécutoires sur l'application des droits du travail, conformément aux Conventions et aux principes de travail décent de l'OIT ainsi que des mécanismes de contrôle impliquant les partenaires sociaux. L'ouverture de négociations pour établir une Zone de libre-échange approfondi et complet avec l'Egypte est une excellente occasion pour insister sur un substantiel chapitre sur le développement durable portant sur ces questions ainsi que pour offrir l'assistance technique correspondante.

Mon Conseiller principal et notre Coordinateur Euromed ont eu l'occasion de s'entretenir à ce sujet avec des fonctionnaires à la Délégation et nous serions bien entendu heureux d'aider davantage de manière appropriée. En même temps, nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer la présence de l'UE sur le terrain pour traiter des questions complexes des relations du travail qui se posent et qui auront des prolongements politiques significatifs. Je vous rappelle la demande que vous a déjà faite mon prédécesseur, John Monks, pour que des postes d'Attachés du Travail et des Affaires sociales soient ouverts dans les principales Délégations. Notre Comité exécutif, comme d'ailleurs notre dernier Congrès, ont identifié Le Caire et Tunis comme étant prioritaires et j'espère que vous envisagerez d'agir bientôt à ce sujet.

Un domaine revêtant un intérêt particulier pour nous est le développement du dialogue social et de la bonne gouvernance dans les pays partenaires. Le bureau de l'OIT au Caire est engagé dans un important projet sur le dialogue social et nous demandons instamment que la Délégation maintienne des contacts étroits en particulier avec les représentants de l'ACTRAV et de l'EMP/ACT (qui défendent respectivement les intérêts des travailleurs et des employeurs) et soutienne ce projet.

En plus du travail bilatéral avec l'Egypte et d'autres pays, nous défendons le développement des relations euro-méditerranéennes et, en particulier, le dialogue social dans la région. Nous nous sommes accordés avec BusinessEurope pour que le prochain programme de travail des partenaires sociaux européens pour la période allant jusqu'en 2014 inclue les questions du renforcement des capacités et de gouvernance dans la région euro-méditerranéenne. Nous travaillons étroitement avec la DG EMPL à ce sujet et espérons que notre représentation au Caire suivra les initiatives s'inscrivant dans ce cadre.

Plus généralement, nous espérons que le SEAE accordera une priorité élevée aux questions liées au travail dans son programme politique tant sur le terrain qu'au plan du développement stratégique. Des syndicats libres et indépendants seront une composante clé d'une Egypte démocratique et nous nous tournons vers vous pour assurer que l'UE se trouve en première ligne pour œuvrer dans ce sens. L'intérêt et la solidarité des syndicats de l'UE, illustrés par notre importante présence au Caire pour le Congrès de l'EFITU, ont été fort appréciés par nos hôtes et nous espérons en maintenir la dynamique.

Je vous prie de croire, chère Madame Ashton, en l'expression de ma très haute considération.



Bernadette Ségol
Secrétaire générale